

[< Retour](#)

Un projet d'agglomération couronné d'un prix international de la mobilité

Ittigen, 19.09.2016 - À Bâle, l'extension de la ligne de tram 3 jusqu'à la ville française de Saint-Louis remporte le prix de la mobilité décerné par le Club des transports autrichien VCÖ. Ce nouveau tronçon fait partie du projet d'agglomération bâlois. À l'avenir, de tels projets devraient être cofinancés par le FORTA.

Le canton de Bâle-Ville, représenté par son Département cantonal des constructions et des transports, la Communauté d'agglomération des Trois Frontières et d'autres partenaires ont gagné le prix de la mobilité attribué par VCÖ dans la catégorie « International - Transports publics ville-campagne ». Cette distinction est décernée aux responsables du projet pour le prolongement de la ligne de tram 3 qui franchit la frontière franco-suisse et rejoint la gare de Saint-Louis. Le ministre autrichien de l'environnement Andrä Rupprechter et d'autres officiels ont remis le prix le 19 septembre à Vienne. VCÖ est une organisation d'utilité publique qui s'engage en faveur de la mobilité durable. Le concours est organisé par VCÖ avec les chemins de fer autrichiens (Österreichische Bundesbahnen), le ministère autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et des eaux et celui des transports, de l'innovation et de la technologie.

La nouvelle ligne de tram reliera Saint-Louis à Bâle, ce qui devrait permettre d'améliorer la part minimale des TP dans le transport transfrontalier des personnes et de délester un réseau routier très encombré. D'un côté comme de l'autre de la frontière, la ligne de tram prolongée dessert des territoires où est prévue une augmentation de la population et des places de travail. L'extension entrera en service fin 2017. La Confédération cofinance ce prolongement, objet du prix décerné, à travers les mesures de la deuxième génération du projet d'agglomération de Bâle. Le tronçon de 3,4 kilomètres coûtera 87 millions, dont 28 sont financés par la Confédération.

La directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Maria Lezzi, représentait la Confédération à la cérémonie de remise des prix et a félicité les lauréats à cette occasion. L'ARE est chargé d'examiner les projets d'agglomération avant qu'ils obtiennent une participation financière de la Confédération. La Confédération a lancé le programme des projets d'agglomération en 2006 pour soutenir les agglomérations suisses dans leurs grands projets liés aux transports. Les projets d'agglomération visent à coordonner la planification des transports, de l'urbanisation et du traitement du paysage dans les espaces urbains. Les transports publics, le trafic individuel motorisé et la mobilité piétonne et cycliste doivent être coordonnés entre eux. Les cantons, les villes, les communes et en partie les régions des pays limitrophes élaborent ensemble un projet d'agglomération, en y associant la population.

Les projets d'infrastructure de transport qualifiés d'urgents et les projets d'agglomération de première et de deuxième génération ont été cofinancés par la Confédération grâce au Fonds d'infrastructure. Les agglomérations ont jusqu'à la fin de 2016 pour remettre leurs projets d'agglomération de la troisième génération. Toutefois, il ne reste plus aujourd'hui que 230 millions de francs sur les six milliards dont le fonds disposait au départ. Ce montant ne suffira donc pas pour les futures générations de projets, raison pour laquelle le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) devra cofinancer à l'avenir des mesures prévues dans les projets d'agglomération. Le Parlement traitera le dossier FORTA durant l'actuelle session d'automne.

Adresse pour l'envoi de questions

Rudolf Menzi, chef de la Communication, Office fédéral du développement territorial ARE,
tél. 058 462 40 55

Auteur

Office fédéral du développement territorial
<http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr>

[VCÖ](#)
[Projets d'agglomération de la Confédération](#)

< [Retour](#)

Dernière modification 05.01.2016

^ [Début de la page](#)

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-63828.html>